

DEMANDE D'ADMISSION en SEJOUR DE RUPTURE,

à adresser à : Association Ribinad, Service Admission,
Ty Nevez Pouillot 29150 CHATEAULIN



Date de la demande :

Nom
Prénom
Date de naissance
Lieu de naissance
Lieu de vie de l'adolescent-e-
Type de placement (Garde ASE, AP, CJM, Placement direct)

Coordonnés du travailleur social demandeur
Juges des Enfants
Coordonnées du Cadre Enfance
Coordonnées du Référent

Nom du Père : Profession	Adresse Téléphone, adresse mail, skype et Horaires joignable
Nom de la Mère: Profession	Adresse Téléphone, adresse mail, skype et Horaires joignable
Fratrie : Nom, Prénom	Lieu de vie
Personnes Ressources et lien avec le jeune : Nom, Prénom	Adresse, téléphone, adresse mail et horaires joignables

Les conditions d'exercice des droits de visite et d'hébergement des parents et de la famille dans le cadre d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance

Décision judiciaire :

Décision administrative :

	Nature	Fréquence	Conditions d'exercice Modalités
Droits du père			
Droits de la mère			
Droit du conjoint du parent			
Droit grands-parents Fratrie Famille élargie			

HISTORIQUE DE LA FAMILLE NATURELLE ET SITUATION ACTUELLE

→Tous les éléments marquants concernant la famille (mariages, divorces, séparations, recompositions, décès, déménagements, génogramme....)

→Les placements antérieurs (du jeune, des frères et sœurs....)

→ Les mesures antérieures (coordonnées du travailleur social qui les a exercées.....)

→ Administratif: l'adolescent(e) possède-t-il (elle) une pièce d'identité (préciser carte d'identité ou passeport)

→ Santé (le jeune a-t-il un traitement médical, des allergies, une maladie particulière.
Porte-t-il des lunettes ?)

→ Situation scolaire ou professionnelle

→ Contexte relationnel (réseau, activités, inscription dans son environnement immédiat, quartier, village)

→Centres d'intérêt

LA SITUATION DU JEUNE au moment de la demande de placement

→ La problématique

→ Les moyens utilisés pour y répondre jusqu'alors

Par la famille

Par le jeune :

Par l'ASE

→ Les objectifs de l'accueil en séjour de distanciation

Pour le jeune

Pour la famille ou représentant légal

Pour l'ASE